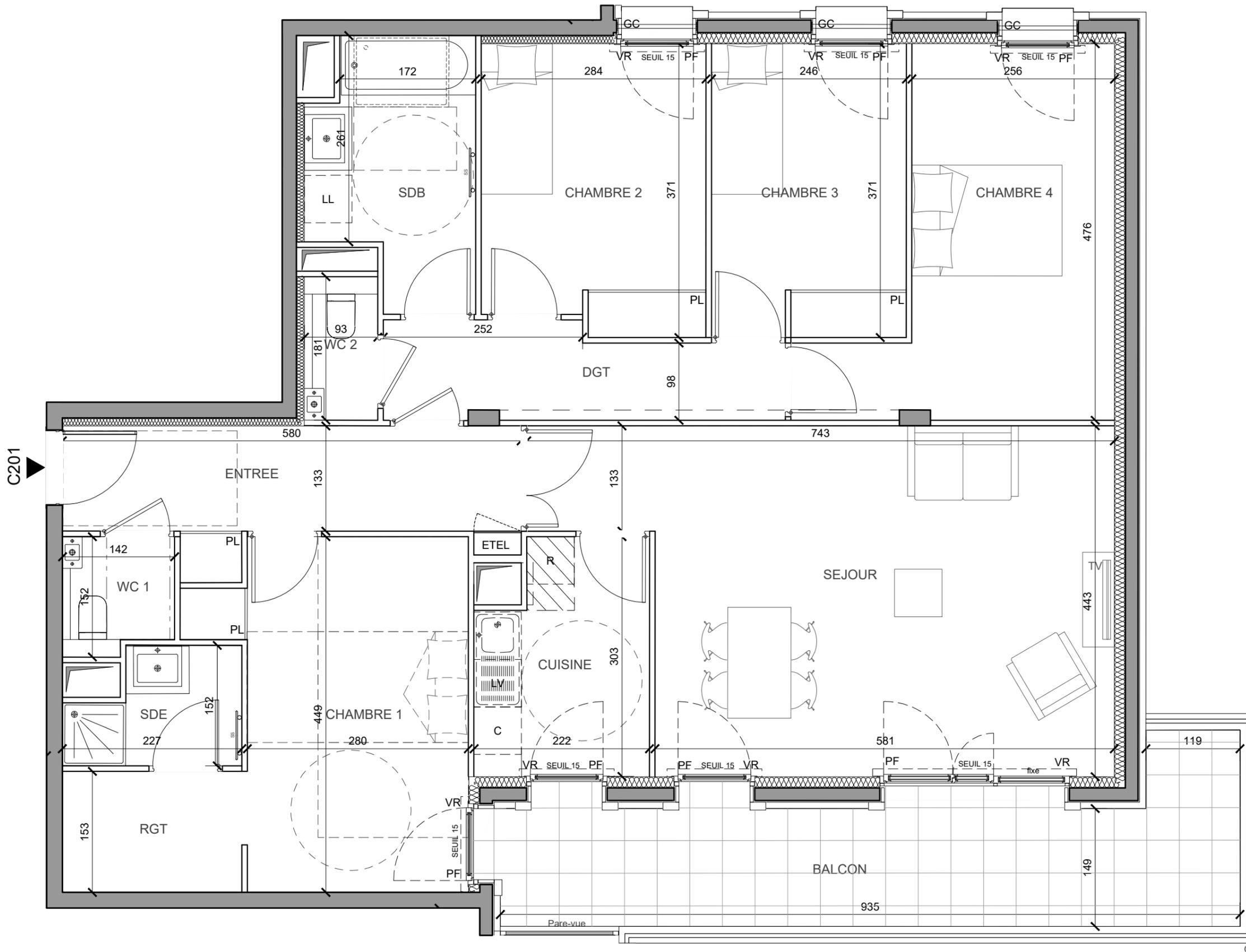


## HALL C

APPARTEMENT 5 PIECES  
n°C 201 au 2<sup>ème</sup> étage



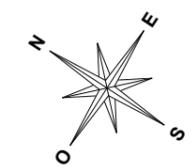
ENTREE	8.22 m <sup>2</sup>
SEJOUR	27.91 m <sup>2</sup>
CUISINE	6.11 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 1	16.66 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 2	10.13 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 3	9.10 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 4	13.63 m <sup>2</sup>
SDB	6.33 m <sup>2</sup>
SDE	2.87 m <sup>2</sup>
WC 1	2.01 m <sup>2</sup>
WC 2	1.69 m <sup>2</sup>
DGT	5.65 m <sup>2</sup>

<b>SURFACE TOTALE HABITABLE</b>	<b>110.31 m<sup>2</sup></b>
BALCON	15.11 m <sup>2</sup>

<b>SURFACE TOTALE PRIVATIVE</b>	<b>125.42 m<sup>2</sup></b>
---------------------------------	-----------------------------

LEGENDE	
F : Fenêtre	R : Réfrigérateur
PF : Porte Fenêtre	LV : Lave Vaisselle
VR : Volet Roulant	C : Cuisson
GC : Garde-corps	LL : Lave Linge
▨ : Soffite / faux plafond	☞ : Sèche Serviette
ETEL : Tableau électrique	P : Paillasse
PL : Placard	

Indice 22 JUNI 2018  
Echelle : 0 0.5 1 2m



Nota : Les surfaces des placards sont comprises dans celles des pièces où ils se situent. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques, réglementaires ou administratives de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que les équipements. Les soffites, faux-plafonds, retombées, gaines techniques, canalisations, trappes de visite, descentes d'eaux pluviales, équipements électriques, ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et les implantations des appareils de chauffage, lorsqu'ils sont représentés, sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique.